

## DISCOURS DU BURUNDI



***Excellence Monsieur le Président de la MOP35 ;  
Madame le Secrétaire Exécutif de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal ;  
Mesdames, Messieurs les Ministres ;  
Mesdames, Messieurs les Chefs de délégations ;  
Mesdames, Messieurs tout protocole observé.***

C'est avec un réel plaisir et un honneur pour moi de prendre la parole à l'occasion de la Trente-cinquième réunion des parties au protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone et de l'atelier sur l'efficacité énergétique. Permettez-moi de vous adresser mes sincères salutations et d'exprimer mes sentiments de gratitude au Gouvernement et au peuple Kenya pour leur accueil chaleureux, leur hospitalité réservée à notre égard depuis notre arrivée.

Le Burundi a ratifié la Convention de Vienne et le Protocole de Montréal respectivement le 06/01/1997 et le 18/10/2001. Il a également ratifié les 4 amendements du Protocole de Montréal ainsi que l'amendement de Kigali le 30/12/2020.

Le Protocole de Montréal a donc mis en place un plan de gestion d'élimination progressive de ces substances et un calendrier pour différentes catégories de SAO et l'introduction des technologies de substitution pour la continuité du développement socioéconomique mondiale.

***Auguste Assemblée,***

Le Burundi étant un pays importateur de substances réglementées par ledit Protocole, il ne produit aucune substance, équipement ou dispositif contenant des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO). Cependant, il respecte et adopte le programme convenu au niveau international concernant la mise en œuvre du Protocole de Montréal.

Avec l'appui du Fonds Multilatéral du Protocole de Montréal via le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), le Burundi a organisé des séances de sensibilisation et de formation à l'endroit des Techniciens frigoristes, des douaniers de l'Office Burundais des Recettes (OBR), des Déclarants en douane et transitaire, des importateurs et commerçants des substances réglementées par le protocole de Montréal, des étudiants, des Responsables des ateliers de froid, des enseignants des universités ayant des cursus techniques et des établissements d'enseignement secondaire technique ainsi que les médias dans le but d'inciter chaque groupe cible à jouer pleinement son rôle en vue d'aider le pays à s'acquitter de ses obligations.

Dans ce cadre, le Burundi a déjà commencé la distribution d'outillage de complément pour les entreprises/ateliers ayant déjà bénéficié des équipements et d'outillage de montage, d'entretien, de mise en service et de récupération des gaz.

### **Auguste Assemblée,**

S'agissant du cadre légal relatif à l'importations des substances réglementées par le protocole de Montréal, le système de contrôle des importations et de commercialisation a été mis en place par une Ordonnance Ministérielle No 770/2148/CAB/2017. Cette ordonnance ministérielle a subi une révision par une Ordonnance Ministérielle Conjointe N°710/750/540/2035 du 9 décembre 2022 pour se conformer à l'amendement de Kigali relatifs aux HFC, signée respectivement par le Ministre de l'Environnement, de l'Agriculture et de l'Elevage, Ministre du Commerce, du Transport, de l'Industrie et du Tourisme et de Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique. Cette ordonnance donne des indications pour le contrôle des importations et la commercialisation des substances réglementées par le protocole de Montréal au Burundi par un système de licences et des quotas des importations.

La protection de la couche d'ozone étant indissociable à la protection du climat, le Gouvernement du Burundi a instauré un vaste programme national « **EWE BURUNDI URAMBAYE** », un programme qui va contribuer à créer un puit important des Gaz à Effet de serres, de renforcer le reboisement et assurer la protection des sols qui est le facteur important pour augmenter la production agricole au profit de la population burundaise sans oublier les initiatives et mesures entreprises pour l'adaptation et la résilience climatique au vue de la vulnérabilité du pays.

### **Auguste Assemblée**

Bien que le Pays enregistre des progrès déjà réalisés dans la mise en œuvre de ce protocole, il est à noter que des défis liés à l'insuffisance des moyens techniques (surtout les équipements) et financiers persistent. C'est ainsi que nous sollicitons encore une fois un soutien pour le Burundi et de l'accompagner dans sa voie vers" **le Burundi, un Pays Emergent en 2040 et un pays Développé en 2060.**

Je souhaite pleins succès à la MOP35- pour la protection de la couche d'Ozone et la planète terre

**Vive la coopération internationale**

**Vive la protection de la couche d'ozone**

**Je vous remercie**